



Refuter un cdi signé après un cdd avant même son début

Par **giovanni97420**, le **27/05/2016** à **12:31**

bonjour à tous,rnrnj'ai signé un cdd de 3 mois qui prend fin le 31 mai 2016. Satisfait de mon travail, on m' a proposé un cdi que j'ai signé faute de mieux on dira.rnmais entre temps, j'ai reçu une autre proposition bien plus avantageuse. sur mon cdi, je n'ai pas de mention de période d'essai (il semblerait que le cdd serve de periode d'essai)rnrnj'aimerais savoir s'il est possible de réfuter ce cdi avant même son début à savoir le 1 er juin 2016.

Par **Lag0**, le **27/05/2016** à **13:06**

Bonjour,rnRéfuter un contrat, personnellement je ne sais pas ce que cela veut dire.rnEn revanche, vous êtes bien engagé par le contrat que vous avez signé. Vous êtes tenu de le respecter. rnTentez une négociation avec l'employeur pour voir s'il accepte de le déchirer, sinon, il ne vous restera plus que la démission...